

Yvonand, le 23 septembre 2019



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2019/09

Concerne : Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Introduction

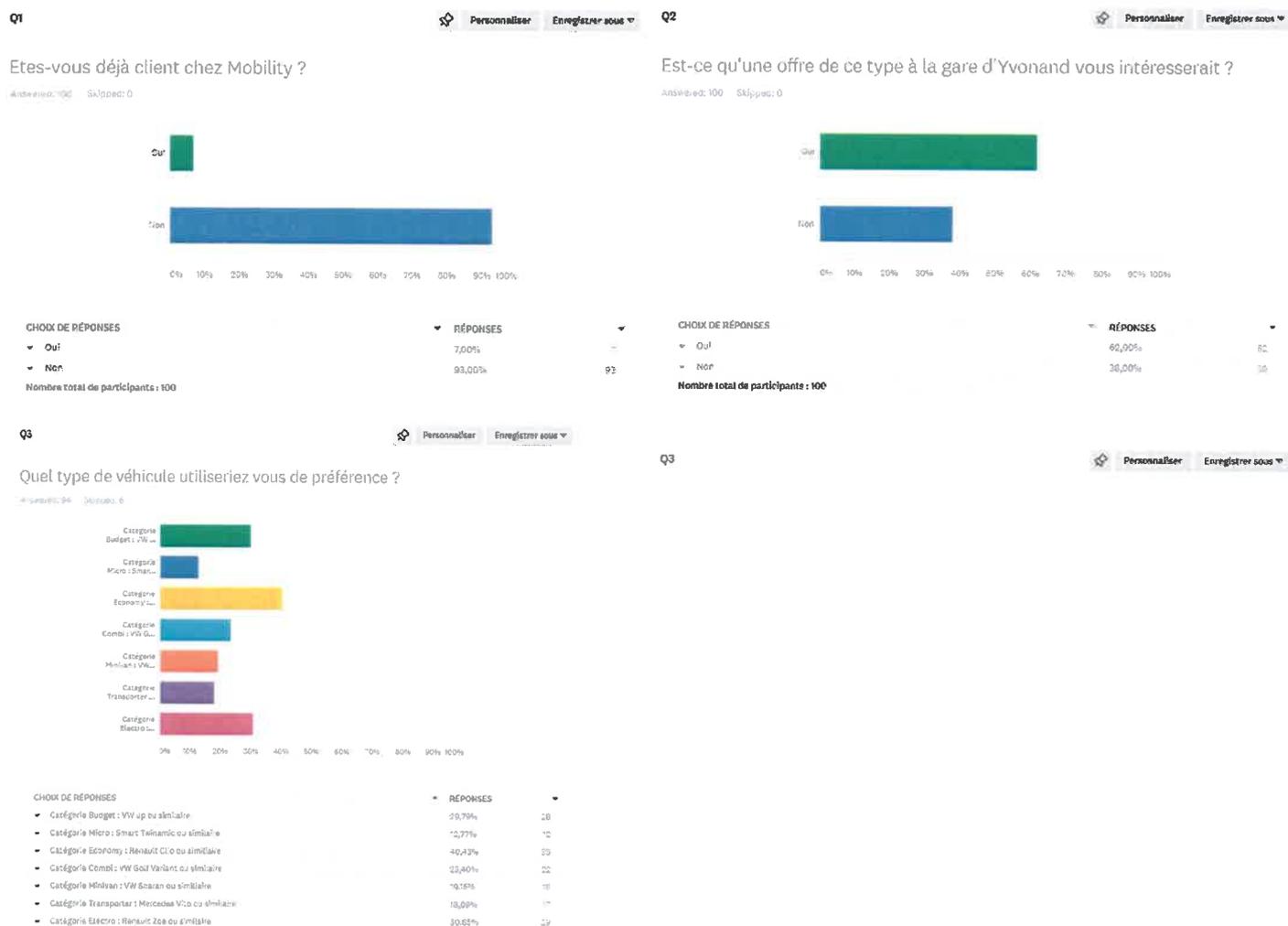
La gare d'Yvonand sera complètement rénovée en 2020. De nombreux changements vont intervenir :

- Réalisation de deux nouveaux quais d'embarquement passagers pour les CFF et Car-Postal, assurant une accessibilité aux transports publics par les personnes à mobilité réduite ;
- Intégration de 2 nouveaux abris pour vélo en lieu et place des anciens, ceux-ci seront en liaison direct avec la voie CFF ; l'enlèvement des abris actuels libèrera quelques places de stationnement supplémentaires. La 1^{ère} travée de l'ancien couvert sera conservée et destinée aux véhicules motorisés à deux roues ;
- Création par les CFF d'un parking P+R ;
- Implantation d'un WC public ;
- Réfection du bâtiment avec une salle d'attente et un local à vocation touristique ou commerciale.

En prévision de cette refonte complète de la gare, la municipalité a décidé de réserver une place de stationnement pour un véhicule en partage de type « Mobility ». Deux sondages récents ont permis de préciser les besoins de la population.

2. Résultat des sondages

Un sondage a été proposé dans le dernier journal communal. Ce sondage « en ligne » a permis d'amplifier le nombre de réponses. En effet le sondage précédent par voie écrite n'avait permis de récolter que 12 retours positifs. Le second sondage a obtenu 165 avis. Les résultats ont été rapportés à 100% de réponses. Les résultats sont détaillés ci-après :



En résumé, près des 2/3 des 165 répondants ont manifesté un intérêt pour ce projet. Il faut relever que seuls 7% d'entre eux sont déjà clients chez Mobility, ce qui laisse présager une progression du nombre de client.

La catégorie de véhicule dite « Economy » (Renault Clio ou similaire) a été plébiscité à près de 40%.

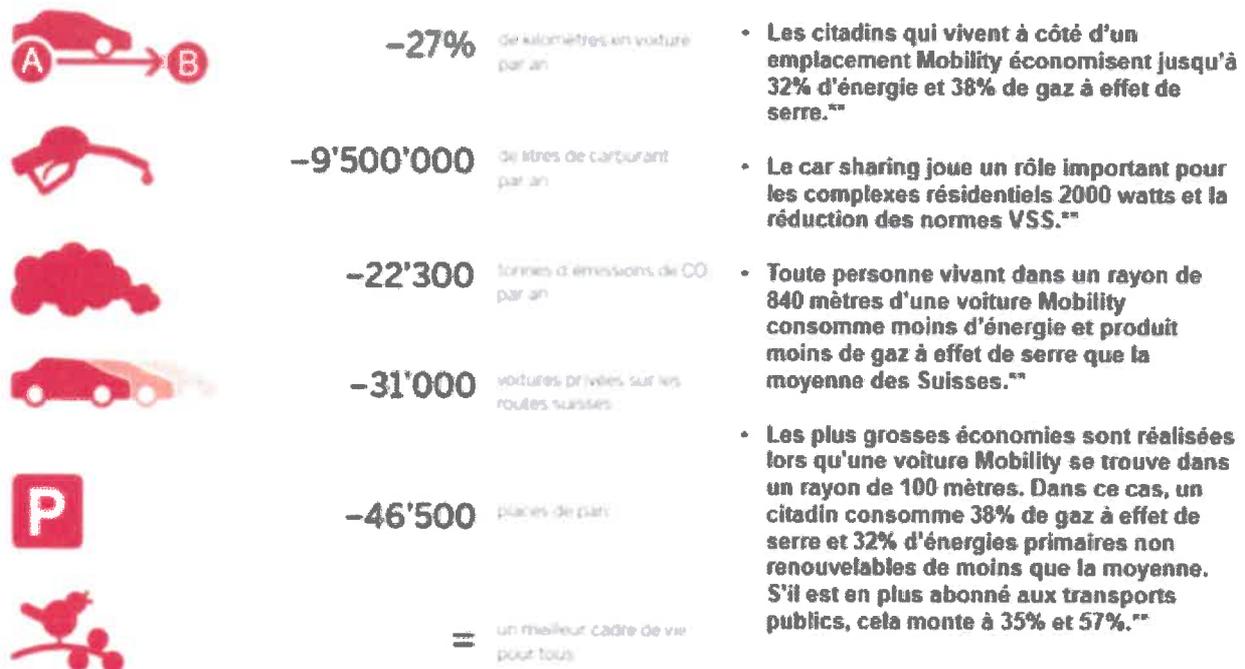
3. Justification du projet

A ce jour, Mobility dispose en Suisse de 1'500 emplacements, 2'950 véhicules et 131'700 clients privés. Cette entreprise est présente dans 90% des localités suisses de plus de 5'000 habitants. Un critère important dans l'attrait d'un système de partage de véhicule réside dans la relation avec les transports publics.

Le principe est celui du partage plutôt que de la possession. La diminution du nombre de véhicules sur le territoire communal est le premier effet positif attendu. Cela signifie moins d'espaces ou de places de stationnement privés ou publics occupés par un véhicule.

Selon le nombre de réponses et le type de véhicule choisi, on peut supposer que de nombreux habitants renonceront à posséder un second véhicule. On peut en effet penser que les intéressés conserveront en priorité leur véhicule le plus spacieux. L'abandon d'un second véhicule peut représenter une réelle économie (achat ou leasing, assurances, entretien, carburant, etc).

Les avantages écologiques du partage de véhicule ont été évalués dans une étude de la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) :



<https://www.hslu.ch/de-ch/hochschule-luzern/forschung/projekte/detail/?pid=400>

Nous pouvons encore ajouter qu'un type d'abonnement pour jeunes conducteurs est proposé. Ce véhicule pourra donc être utilisé par de nombreuses familles pour des cours de conduite.

4. Type de contrat « Mobility-Flex »

Suite à des contacts et échanges avec un représentant de Mobility, la solution retenue est celle d'une offre de partage de véhicule par contrat Mobility-Flex. Cette solution simple peut être mise en place très rapidement. Elle se limite en effet à la signature d'un contrat pour 2 ans.

Pour ce type de contrat, la commune paie un forfait annuel et s'engage pour un essai bloqué sur 2 ans. Cet essai permettra rapidement d'évaluer l'intérêt de la population par rapport à cette nouvelle offre de véhicule. Le seul engagement pour la commune, à l'exclusion du financement, est la mise à disposition d'une place de stationnement. Mobility se charge du marquage au sol.

Le forfait annuel de CHF 13'500.- pour un véhicule de type « Economy » comprend :

- La mise à disposition du véhicule y compris le service de partage (car sharing Mobility)
- Nettoyage et maintenance du véhicule
- Entretien (pneus, pression d'air, éclairage, balais d'essuie-glaces, etc.)
- Assurance responsabilité civile, casco et occupants
- Assistance 24 h sur 24 en cas de dépannage, d'accident ou de sinistre □ Gestion des sinistres
- Facturation directe aux autres clients Mobility
- Remboursement de 100% du chiffre d'affaires des trajets correspondant à un usage par le personnel communal

- Remboursement de 75% du chiffre d'affaires des trajets correspondant à un usage par tous les autres clients Mobility.

5. Comment cela marcherait

L'offre proposée impose de ramener le véhicule à son point de départ. Pour utiliser le véhicule, il faut franchir les étapes suivantes :

- S'inscrire une seule fois : après avoir transmis une copie de son permis (par e-mail), le futur client reçoit ses données d'accès.
- Réserver la voiture avec l'application, sur le portail clientèle ou par téléphone.
- Ouvrir la voiture stationnée sur l'emplacement à l'aide de sa carte Mobility ou de son SwissPass et prendre la route.
- Restituer la voiture à son emplacement et la refermer avec la carte.

Le réservoir du véhicule doit être rempli au moins à un tiers lors de la restitution du véhicule. Faire le plein d'essence est naturellement gratuit. Il est possible de se faire rembourser l'essence après avoir transmis le reçu par courrier. Le montant est alors crédité sur une prochaine facture Mobility. Il est également possible d'utiliser la carte essence qui se trouve dans l'ordinateur de bord.

6. Aspects financiers

Pour un véhicule de type « Economy », le tarif est de 2.50/h et de 0.65/km. Le tarif au km est légèrement indexé au prix de l'essence.

Une sortie à Yverdon de 2 heures, avec 20 km au compteur représente 18.- pour un client privé.

Pour un usage de ce type 3 fois ^{dont le capital est} par semaine et 50 semaines par an, il faut compter 2'700.- hors rabais. Un véhicule privé immobilisé, tout frais compris, peut représenter en moyenne 5'000.-/an. Si le projet se développe, en termes de disponibilité et de types de véhicules, ce système pourrait offrir la même souplesse qu'avec son propre véhicule.

En se basant sur une utilisation moyenne de 2 trajets par jour à Yverdon et pour 10 mois d'utilisation, on peut atteindre un chiffre d'affaire de l'ordre de 10'000.-/an.

Le principe de financement par la commune, pour un usage limité à des clients externes (hors personnel communal), est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Forfait annuel	fr.	13 500,00
CA trajets clients externes / annuel 100%	fr.	10 000,00
75% du CA trajets clients externes / annuel	fr.	7 500,00
Les coûts réels par an	fr.	6 000,00
Loyer mensuel		500

La municipalité pour une phase de démarrage sur deux ans propose de s'engager sur un montant de CHF 18'000.- ce qui correspondrait à l'achat d'un véhicule à neuf.

Un décompte après un an sera présenté au conseil communal, ainsi qu'un bilan 6 mois avant l'échéance du contrat. Cela permettra de se positionner à temps sur la poursuite éventuelle du projet et nous l'espérons un élargissement de l'offre de véhicules.

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

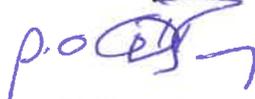
Décide :

1. D'autoriser la municipalité à procéder au financement de ce projet de partage de véhicule pour un montant de Fr. 18'000.-.
2. De financer ce projet par les liquidités courantes.
3. D'imputer le compte d'exploitation 220.3189.02 (développement durable) de Fr. 18'000.- répartis sur deux années.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

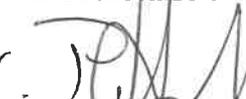
Le Syndic :



Philippe Moser



La Secrétaire :



Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza